



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 04905

Numéro SIREN : 632 049 052

Nom ou dénomination : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2017 sous le numéro de dépôt 32929

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 23-05-2017

N° DE DEPOT : 032929

N° GESTION : 1963B04905

N° SIREN : 632049052

DENOMINATION : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

ADRESSE : 88-90 rue Cardinet 75017 Paris

MILLESIME : 2016

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2016 31 décembre	2015 31 décembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		2 204 070	41 928
Effets publics et assimilés	2	858 017	1 162 559
Créances sur les établissements de crédit	3	922 619	3 143 321
Opérations avec la clientèle	4	91	117
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	501	30 678
Actions et autres titres à revenu variable	6	1 907	2 283
Participations et autres titres détenus à long terme	7	134 337	131 613
Parts dans les entreprises liées	8	46 406	46 405
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	3 892	4 014
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	11	3 202	1 621
Comptes de régularisation	12	3 083	3 506
Total de l'actif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan			
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		155 418	154 145
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		80 000	80 000
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2016 31 décembre	2015 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 294 478	3 123 691
Opérations avec la clientèle	14	11 131	16 162
Dettes représentées par un titre	15	378 000	872 216
Autres passifs	11	981	1 330
Comptes de régularisation	12	2 824	71 865
Provisions	16	15	15
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	449 637	441 707
- Capital souscrit		137 785	135 347
- Primes d'émission			
- Réserves		301 812	293 313
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 954	2 031
- Report à nouveau		78	17
- Résultat de l'exercice		8 008	10 999
Total du passif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit		40 400	40 400
Engagements en faveur de la clientèle			
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		82 654	100 219
Engagements d'ordre de la clientèle			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
+ Intérêts et produits assimilés	24	14 542	21 742
+ Intérêts et charges assimilées	24	(1962)	(5 218)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	3 647	3 415
+ Commissions (produits)	26		489
+ Commissions (charges)	26	(103)	(98)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	2
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(6)	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1 389	1 359
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28		(1)
= Produit Net Bancaire		17 506	21 690
+ Charges de personnel	29	(1 152)	(1 148)
+ Autres charges administratives		(3 981)	(4 141)
+ Dotations aux amortissements		(196)	(195)
= Charges de fonctionnement		(5 329)	(5 484)
= Résultat Brut d'Exploitation		12 177	16 206
+ Coût du risque	30	(26)	
= Résultat d'Exploitation		12 151	16 206
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(7)	290
= Résultat Courant		12 144	16 496
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(4 213)	(5 738)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	241
= Résultat Net		8 008	10 999

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX 2016

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel CM11.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- A) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- B) lorsque des titres à revenu fixe ne sont

plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2016.

CRÉDITS

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte, fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire

lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

DÉPRÉCIATION DES PERTES PROBABLES AVÉRÉES

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2016.

CRÉDITS RESTRUCTURÉS :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

PORTFEUILLE DE TITRES

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

TITRES DE TRANSACTION

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

TITRES DE PLACEMENT

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés

par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ils s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix

d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

CRITÈRES ET RÈGLES DE DÉCLASSEMENT

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS À TERME DE TAUX D'INTÉRÊT

OPÉRATIONS SUR LES MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les

immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

IMPÔT ET TAXES

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES.

La CCCM applique à compter du 1er janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			851 274	851 274			1 152 550	1 152 550
Créances rattachées			6 743	6 743			10 009	10 009
Montant brut			858 017	858 017			1 162 559	1 162 559
Dépréciations								
Montant net			858 017	858 017			1 162 559	1 162 559
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2016.

Il n'a pas été cédé de titre d'investissement avant leur échéance.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	323 978		679 341	
Prêts, valeurs reçues en pension		598 604		2 463 008
Créances rattachées		37		972
Créances douteuses		17		17
Dépréciations		(17)		(17)
Total	323 978	598 641	679 341	2 463 980
Total des créances sur les établissements de crédit		922 619		3 143 321

Le total des créances sur établissements de crédit comprend 393 381 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 4 : CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Comptes ordinaires débiteurs	91	117
Créances rattachées		
Créances douteuses		
Dépréciations		
Total	91	117

Il n'existe pas de crédits restructurés à des conditions hors marchés parmi les encours sains.

NOTE 5 : OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		500		500		500	30 000	30 500
Créances rattachées		1		1		2	176	178
Créances douteuses								
Montant brut		501		501		502	30 176	30 678
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		501		501		502	30 176	30 678

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2016 contre 0 M€ en 2015.

NOTE 6 : ACTIONS & AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		1 907		1 907		2 457		2 457
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		1 907		1 907		2 457		2 457
Dépréciations						(174)		(174)
Total		1 907		1 907		2 283		2 283
Plus-values latentes		830		830		913		913

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2016.

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2016
Autres titres détenus à long terme						
- cotés						
- non cotés	69 392				(8)	69 384
Titres de participation						
- cotés	0					0
- non cotés	62 386	2 738				65 124
Sous-total	131 778	2 738			(8)	134 508
Ecart de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.						
Montant brut	131 778	2 738			(8)	134 508
Dépréciations						
- titres cotés						
- titres non cotés	(165)	(7)			1	(171)
Sous-total	(165)	(7)			1	(171)
Montant net	131 613	2 731			(7)	134 337

NOTE 8 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute	46 405				1	46 406
Dépréciations					(1)	(1)
Montant net	46 405					46 405
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	45 483					45 484
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	42 447					42 447
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	3 958					3 959

OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

	31.12.2016 Entreprises liées		31.12.2015 Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	921 344		3 140 798	
Obligations et autres titres à revenu fixe			30 033	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	3 211 048		3 042 644	
Comptes créditeurs de la clientèle	7 885		12 828	
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	40 400		40 400	
Engagements reçus				
Etablissements de crédit	80 000		80 000	

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapport avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant brut					
Amortissements					
Fonds commerciaux					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune Immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif immobilisé,

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31.12.2015	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2016
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1 178				1 178
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	18 039	58			18 097
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	286	16			302
Montant brut	19 503	74			19 577
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(15 215)	(192)			(15 407)
Constructions hors exploitation					
Autres immobilisations corporelles	(274)	(4)			(278)
Montant des amortissements	(15 489)	(196)			15 685
Montant net	4 014				3 892

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	3 125	981	1 621	1 330
Créances et dettes rattachées	77			
Dépréciations				
Total	3 202	981	1 621	1 330

Les débiteurs divers s'élèvent à 3 125 K€ et comprennent notamment :

- Dépôts de Garantie FRU	161 K€
- Dépôts de Garantie FGDR	18 K€
- Fonds garantie des financements (BPI)	65 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	1 156 K€
- Créances Fiscales & Sociales	1 706 K€

Les créditeurs divers s'élèvent à 981 K€ et comprennent notamment :

- Dettes Fiscales & Sociales	89 K€
- Ecritures en Instance d'Imputation	892 K€

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement				
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan				842
Autres comptes de régularisation	3 083	2 823	3 506	71 023
Total	3 083	2 823	3 506	71 865

NOTE 13 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31.12.2016		31.12.2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	190 452		129 930	
Comptes à terme		3 103 862		2 993 761
Dettes rattachées	48	116		
Total	190 500	3 103 978	129 930	2 993 761
Total des dettes envers les établissements de crédit		3 294 478		3 123 691

Le total des dettes envers les établissements de crédit comprend 3 227 622 K€ d'opérations avec le réseau.

NOTE 14 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

	31.12.2016		31.12.2015	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes	11 131		16 162	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	11 131		16 162	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	11 131		16 162	

NOTE 15 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2016	31.12.2015
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	378 000	872 000
Dettes rattachées		216
Total	378 000	872 216

NOTE 16 : PROVISIONS

	31.12.2015	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions pour risques et charges sur épargne logement					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
- provisions pour charges de retraite					
- provisions pour litiges (1)					
- autres provisions pour risques et charges (1)	15				15
Total	15				15

(1) Hors litiges clientèle relatifs à des crédits

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES ET FRBG

	Capital	Primes	Réserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2015	133 183		280 113		2 272	34	15 680	431 282	41 059
Résultat de l'exercice							10 999	10 999	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			13 200			(17)	(13 183)		
Distribution de dividendes							(2 497)	(2 497)	
Augmentation de capital	2 164							2 164	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(241)			(241)	
Solde au 31.12.2015	135 347		293 313		2 031	17	10 999	441 707	41 059
Solde au 01.01.2016	135 347		293 313		2 031	17	10 999	441 707	41 059
Résultat de l'exercice							8 008	8 008	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			8 500			61	(8 561)	0	
Distribution de dividendes							(2 438)	(2 438)	
Augmentation de capital	2 438							2 438	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2016	137 785		301 813		1 954	78	8 008	449 638	41 059

Le capital de la CCCM s'élève à 137 784 656,00 € entièrement souscrits.

Le nombre total d'actions s'élève à 1 812 956. La valeur nominale de l'action est de 76 €.

Une augmentation de capital de 32 075 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2015 en action.

Au 31 décembre 2016, le poste « Réserves » se décompose de la manière suivante : 373 K€ pour la réserve légale, 298 200 K€ pour les réserves facultatives et 3 240 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 8 086 517,65 € provenant du résultat pour 8 008 524,87 € et du report à nouveau pour 77 992,78 € de la manière suivante :

8 000 000,00	Affectation à la réserve facultative
86 517,65	Dotation au report à nouveau

8 086 517,65 Total distribuable

NOTE 18 : VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actif							
Créances sur les établissements de crédit *	491 591	430 991				37	922 619
Créances sur la clientèle **	91						91
Obligations et autres titres à revenu fixe ***			500			1	501
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	190 952	62 991		3 040 371		164	3 294 478
Comptes créditeurs de la clientèle	11 131						11 131
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse							
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	10 000	368 000					378 000
- Emprunts obligataires							
- Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 19 : CONTREVALEUR EN EUROS DES ACTIFS & PASSIFS EN DEVISES

La contrevaaleur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2016 de : 77 K€ et de 77 K€ .

NOTE 20 : AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCCM a remis en garantie au 31-12-2016 un montant de 155 418 K€.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	Couverture	31.12.2016 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2015 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux				40 000		40 000
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achetées						
Vendues						
Options de change						
Achetées						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetées						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						
Achetées						
Vendues						
Options de taux, change, actions et autres						
Achetées						
Vendues						
Total				40 000		40 000

VENTILATION DES CONTRATS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ PAR TYPE DE PORTEFEUILLE

	31 décembre 2016				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange					
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					
	31 décembre 2015				
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange		40 000			40 000
Opérations conditionnelles					
Achats					
Ventes					

Aucun transfert de contrats du portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte isolée n'a été effectué durant l'exercice 2016.

NOTE 22 : VENTILATION DES INSTRUMENTS À TERME SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	31 décembre 2016			
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Instruments de change				
Autres instruments financiers à terme				
Total				

NOTE 23 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31.12.2016		31.12.2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	0	0	85	946

Il s'agit ici de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31/12/2015.

NOTE 24 : PRODUITS ET CHARGES SUR INTÉRÊTS

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	(556)	(889)	2 605	(3 027)
Clientèle	2		3	
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 832	(596)	19 133	(1 871)
Autres	1 264	(477)	1	(320)
Total	14 542	(1 962)	21 742	(5 218)
dont charges sur dettes subordonnées				

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

	Exercice 2016	Exercice 2015
Titres de placement		
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	17	18
Parts dans les entreprises liées	3 630	3 397
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	3 647	3 415

NOTE 26 : COMMISSIONS

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires		(4)	489	(2)
Opérations avec la clientèle				
Opérations sur titres		(99)		(96)
Opérations de change				
Opérations de hors-bilan				
Prestations de services financiers				
Commissions sur moyens de paiement				
Autres commissions (dont produits rétrocédés)				
Total		(103)	489	(98)

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	Exercice 2016	Exercice 2015
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession	(180)	
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation	174	
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession		
- Moins-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Total	(6)	

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1 385		1 353	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions				
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	4		6	(1)
Total	1 389		1 359	(1)

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice 2016	Exercice 2015
Salaires & traitements	(628)	(664)
Charges sociales ⁽¹⁾	(305)	(339)
Charges de retraite	(51)	64
Intéressement et participation des salariés	(90)	(95)
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	(87)	(114)
Dotation nette aux provisions pour retraite		
Autres reprises nettes aux provisions		
Total	(1 161)	(1 148)

(1) Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel s'élève à 9K€ au titre de l'exercice 2016.

NOTE 30 : Coût du risque

	Exercice 2016	Exercice 2015
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(26)	
Solde des créances	(26)	
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Solde des risques		
Total	(26)	

NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	Exercice 2016					Exercice 2015
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	Total
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions						89
- Moins-values de cessions						
- Dotations pour dépréciation			(7)		(7)	(7)
- Reprises sur dépréciation						208
Sous-total			(7)		(7)	290
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions						
- Moins-values de cessions						
Sous-total						
Total					(7)	290

NOTE 32 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(4 213)	(5 738)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(4 213)	(5 738)
Sur activités courantes	(4 213)	(5 738)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(4 213)	(5 738)

NOTE 33 : EFFECTIFS MOYENS

	Exercice 2016	Exercice 2015
Techniciens	4	5
Cadres	7	5
Total	11	10

NOTE 34 : RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2016	31/12/2015
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des jetons de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

NOTE 35 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes s'élève à 89 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2016.

L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

NOTE 36 : AVOIRS DÉPOSÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET COMPTES INACTIFS

	Nb de comptes	Montants déposés en 2016 en €
Comptes déposés mentionnés au II de l'article L.312-19 du code monétaire et financier	2	0
Comptes déposés mentionnés à l'article L.312-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à la loi n°214-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

RÉSULTATS FINANCIERS, COMPTES SOCIAUX DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros).

	2012	2013	2014	2015	2016
1-Situation financière en fin d'exercice					
Capital social en Euros	126 945 992	130 442 752	133 182 628	135 346 956	137 784 656
Nombre d'actions ordinaires	1 670 342	1 716 362	1 752 403	1 780 881	1 812 956
2- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	79 315	52 871	50 474	27 007	19 578
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	26 992	23 554	21 543	16 483	12 189
Impôt sur les bénéfices	7 943	6 000	5 746	5 738	4 214
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	16
Résultat après impôts, participation, amortissements & provisions	18 735	17 433	15 680	10 999	8 008
Résultat distribué	3 497	3 167	2 498	2 438	0
3- Résultats par action (1)					
Résultat après impôt mais avant amortissements, dépréciations et provisions	15,18	10,37	9,11	6,08	4,43
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	14,93	10,29	9,04	6,23	4,46
Dividende attribué à chaque action	2,11	1,87	1,44	1,38	0,0
4-Personnel					
Effectifs	17	14	13	10	11
Montant de la masse salariale	937	856	752	594	596
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	492	468	403	352	306

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions dans l'année 1 796 919 pour 2016

Nombre d'actions moyen pondéré // Coefficient 0,50

(en milliers d'euros).

* Chiffres au 31/12/2015

EXEMPLAIRE GREFFE

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Société anonyme à capital variable
Siège social : 88-90, rue Cardinet - 75017 Paris
RCS : Paris B 632 049 052

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Caisse Centrale du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme ainsi que des provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**CAISSE CENTRALE
DU CREDIT MUTUEL**

Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2016

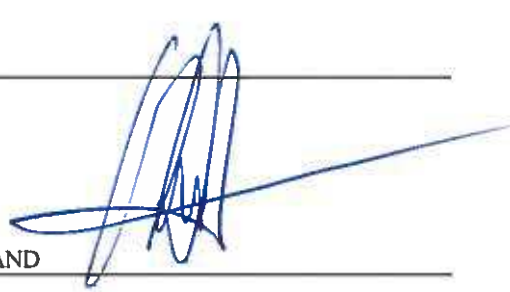
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris-La-Défense et à Courbevoie, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

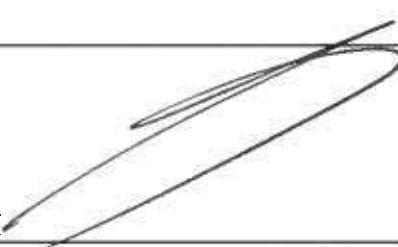
**ERNST & YOUNG et
Autres**

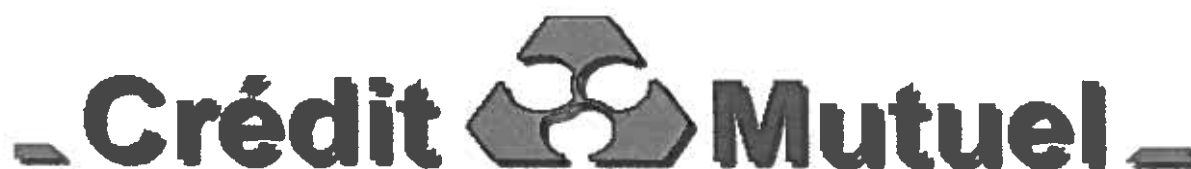
OLIVER DURAND



MAZARS

PIERRE MASIERI





Comptes sociaux

au 31 décembre 2016

- Bilan & Hors-Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

COMPTES SOCIAUX**BILAN**

ACTIF en milliers d'euros	Notes	2016 31 d�cembre	2015 31 d�cembre
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		2 204 070	41 928
Effets publics et assimil�s	2	858 017	1 162 559
Cr�ances sur les �tablissements de cr�dit	3	922 619	3 143 321
Op�rations avec la client�le	4	91	117
Obligations et autres titres � revenu fixe	5	501	30 678
Actions et autres titres � revenu variable	6	1 907	2 283
Participations et autres titres d�tenus � long terme	7	134 337	131 613
Parts dans les entreprises il�es	8	46 406	46 405
Op�rations de cr�dit-bail et assimil�es			
Immobilisations incorporelles	9		
Immobilisations corporelles	10	3 892	4 014
Capital souscrit non vers�			
Actions propres			
Autres actifs	11	3 202	1 621
Comptes de r�gularisation	12	3 083	3 506
Total de l'actif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan**Engagements re us****Engagements de financement**

Engagements re�us d'�tablissements de cr�dit	155 418	154 145
--	---------	---------

Engagements de garantie

Engagements re�us d'�tablissements de cr�dit	80 000	80 000
--	--------	--------

Engagements sur titres

Titres vendus avec facult  de rachat ou de reprise

Autres engagements re us

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Notes	2016 31 décembre	2015 31 décembre
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	13	3 294 478	3 123 691
Opérations avec la clientèle	14	11 131	16 162
Dettes représentées par un titre	15	378 000	872 216
Autres passifs	11	981	1 330
Comptes de régularisation	12	2 824	71 865
Provisions	16	15	15
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	41 059	41 059
Capitaux propres	17	449 637	441 707
- Capital souscrit		137 785	135 347
- Primes d'émission			
- Réserves		301 812	293 313
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées		1 954	2 031
- Report à nouveau		78	17
- Résultat de l'exercice		8 008	10 999
Total du passif		4 178 125	4 568 045

Hors-bilan**Engagements donnés****Engagements de financement**

Engagements en faveur d'établissements de crédit

40 400

40 400

Engagements en faveur de la clientèle

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit

82 654

100 219

Engagements d'ordre de la clientèle

Engagements sur titres

Titres acquis avec faculté de reprise

Autres engagements donnés

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
+ Intérêts et produits assimilés	24	14 542	21 742
+ Intérêts et charges assimilées	24	(1 962)	(5 218)
+ Revenus des titres à revenu variable	25	3 647	3 415
+ Commissions (produits)	26		489
+ Commissions (charges)	26	(103)	(98)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		(1)	2
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(6)	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	28	1 389	1 359
+ Autres charges d'exploitation bancaire	28		(1)
= Produit Net Bancaire		17 506	21 690
+ Charges de personnel	29	(1 152)	(1 148)
+ Autres charges administratives		(3 981)	(4 141)
+ Dotations aux amortissements		(196)	(195)
= Charges de fonctionnement		(5 329)	(5 484)
= Résultat Brut d'Exploitation		12 177	16 206
+ Coût du risque	30	(26)	
= Résultat d'Exploitation		12 151	16 206
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(7)	290
= Résultat Courant		12 144	16 496
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	32	(4 213)	(5 738)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées		77	241
= Résultat Net		8 008	10 999

Annexe aux états financiers

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel, organisme financier national du Crédit Mutuel, est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Etablissement de crédit doté du statut de Société Anonyme Coopérative à Capital Variable, son capital est détenu par l'ensemble des Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Certaines lignes des états financiers sont présentées dans l'annexe en détaillant la part des opérations avec le réseau lorsqu'elles présentent un caractère significatif. Il s'agit d'opérations réalisées avec les Caisses fédérales de Crédit Mutuel.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes comptables généraux et au règlement ANC 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et inclus dans le recueil des normes comptables françaises du secteur bancaire.

La Caisse Centrale du Crédit Mutuel fait partie de l'entité consolidante au niveau national (intégration globale) et par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel CM11.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture. Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2016.

Crédits

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à la valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du groupe Crédit Mutuel. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Déclassement des créances :

Les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement en douteux, l'ensemble des encours détenus par le client ou (par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les entités du groupe Crédit Mutuel auquel appartient l'établissement de crédit.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Les créances douteuses dont les termes contractuels sont de nouveau respectés et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré sont reclassées dans la catégorie des créances saines. C'est également le cas lorsque la créance douteuse a fait l'objet d'une restructuration avec cependant une période probatoire de douze mois.

A l'extinction des procédures de recouvrement, la créance douteuse fait l'objet d'un passage en perte.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les encours de crédit de la CCCM ne présentant de preuve objective de dépréciation, il n'y a pas de provision enregistrée dans les comptes de la CCCM au 31 décembre 2016.

Crédits restructurés :

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Il n'y a pas de crédits restructurés dans les comptes de la CCCM.

Portefeuille de titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

La Caisse Centrale ne détient pas de titres de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois. Pour les titres non cotés, ils font l'objet d'une estimation individuelle basée non seulement sur la situation nette, mais aussi leurs capacités bénéficiaires et leurs perspectives de rentabilité.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre de la réévaluation légale de 1976), ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur Instruments à terme de taux d'intérêt

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

La Caisse Centrale n'enregistre que des opérations de couverture.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les immeubles, amortis par composants, sont décomposés en trois éléments : le gros œuvre, les équipements et les aménagements et installations amortis respectivement sur : 60, 20 et 10 ans.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations corporelles immeubles sont de 3, 5 ou 10 ans.

Les immobilisations incorporelles sont uniquement composées de logiciels et sont amorties sur 1 an.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes. Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latent résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

Impôt et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous-compte de charges de personnel.

Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

La CCCM applique à compter du 1^{er} janvier 2009, dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 octobre 2009, l'article L511-45 du Code Monétaire et Financier créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, relatif à l'information sur les implantations des établissements de crédit dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

La CCCM ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 1 - Effets publics et assimilés

	31.12.2018				31.12.2017			
	Transaction	Placements	Invest.	Total	Transaction	Placements	Invest.	Total
Titres détenus			651 111	651 111			1 152 550	1 152 550
Créances rattachées			8 111	8 111			10 009	10 009
Montant brut			659 011	659 011			1 162 559	1 162 559
Dépréciation								
Montant net			659 011	659 011			1 162 559	1 162 559
Plus-values latentes								

Aucun transfert entre portefeuille n° 8 au 1^{er} janvier 2018
 à n° 8 des effets de titre d'investissement avant leur échéance

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2018		31.12.2017	
	à vue	à terme	à vue	à terme
Comptes ordinaires	321 118		879 341	
Prêts, valeurs reçues en pension		389 604		1 463 000
Créances rattachées		31		972
Créances douteuses		11		11
Dépréciations		(111)		(111)
Total	321 078	868 641	879 341	1 463 960
Total des créances sur les établissements de crédit		868 641		1 463 960
Le total des créances sur établissements de crédit comprend 293 381 87 d'opérations avec le réseau.		922 619		3 143 321

NOTE 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.2018		31.12.2017	
	à vue	à terme	à vue	à terme
Comptes ordinaires débiteurs				
Créances rattachées	91			111
Créances douteuses				
Dépréciations				
Total	91			111

Il n'existe pas de crédits restructurés et des crédits hors marché pour les encours sans

NOTE 4 - Obligations et autres titres à revenu fixe

	31.12.2018				31.12.2017			
	Transaction	Placements	Invest.	Total	Transaction	Placements	Invest.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		500		500		500	30 000	30 500
Créances rattachées		1		1		1	176	177
Créances douteuses								
Montant brut		501		501		501	30 176	30 677
Dépréciations								
Provisions								
Montant net		501		501		501	30 176	30 677

Les différences positives ou négatives entre le prix d'acquisition et le prix d'écoulement sur les titres de placement et les titres d'investissement sont respectivement de 0 M€ en 2018 contre 0 M€ en 2017.

NOTE 5 - Actions et autres titres à revenu variable

	31.12.2018				31.12.2017			
	Transaction	Placements	I.S.P.	Total	Transaction	Placements	I.S.P.	Total
Titres détenus cotés								
Titres détenus non cotés		1 907		1 907		1 151		2 131
Titres privilégiés								
Créances rattachées								
Montant brut		1 907		1 907		1 151		1 151
Dépréciations								
Total		1 907		1 907		1 151		1 151
Plus-values latentes		830		830		613		613

Aucun transfert entre portefeuille n° 8 au 1^{er} janvier 2018

NOTE 6 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2018		31.12.2017	
	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations
Autres titres détenus à long terme				
- non cotés	69 382			181
Titres de participation				
- cotés	0			0
- non cotés	62 388	2 738		65 121
Sous-total	131 770	2 738		65 181
Ecart de conversion				
Titres privilégiés				
Créances rattachées				
Apports de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.				
Montant brut	131 770	2 738		(6)
Dépréciations				
- titres non cotés	(101)	(7)		(108)
Sous-total	(101)	(7)		(108)
Montant net	131 669	2 731		(114)

NOTE 8 : Parts dans les entreprises liées

	31.12.2010	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2010
Valeur brute						
Dépréciations	16 425					16 425
Montant net						
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	88 601					88 601
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	83 063					83 063
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	11 641					11 641
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	1 050					1 050

Opérations pour les entreprises liées

	31.12.2018	31.12.2018
	Entreprises liées	Entreprises liées
	Total	Total
Actif		
Créances sur établissements de crédit	921 344	1 142 798
Obligations et autres titres à revenu fixe		30 071
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	1 111 048	3 041 048
Comptes créditeurs de clientèle	1 885	11 818
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Etablissements de crédit	48 100	16 400
Engagements reçus		
Etablissements de crédit	80 000	90 000

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un réel de participation ne sont pas affectées.

Opérations avec les parties U4-5

¹ toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement avec les rapport avec les tiers du secteur qui se bénéficient de la convention n'en obtient pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 3 - Inmobiliarios Incorporeales

	11.12.2018	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	11.12.2018
Valeur brute					
Amortissements					
Montant des amortissements					
Montant net					

Aucune immobilisation incorporelle n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il ne figure pas d'actif incorporel.

Aucune immobilisation incorporée n'a été acquise durant l'exercice. Par conséquent, il n'y a pas d'actif immobilisé.

NOTE 10 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31 12 2013	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Estimations	31 12 2010
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	1 170				1 14
Constructions d'exploitation	18 039	50			18 09
Autres immobilisations corporelles	295	10			30
Montant brut	19 504	60			18 53
Amortissements					
Constructions d'exploitation	(11 141)	(114)			(11 407)
Autres immobilisations corporelles	(374)	(11)			(416)
Montant des amortissements	(11 515)	(125)			(11 823)
Montant net	4 989	(65)			3 98

NOTE 11—Autres actifs et passifs

	31.12.2018		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Débiteurs et créditeurs divers	3 125	981	1 621	1 33
Créances et dettes attachées	77			
Dépreciations				
Total	1 262	981	1 621	1 33
Les débiteurs divers s'élevaient à 3 125 K€ et comprennent notamment :	Les créditeurs divers s'élevaient à 981 K€ et comprennent notamment :			
- Dépôts de Garantie I RU	161 0 €		- Dettes Fiscales & Sociales	99 K€
- Dépôts de Garantie FGOR	10 0 €		- Ecritures en instance d'imputation	882 0 €
- Fonds garantis des Transports bancaires (BPI)	65 0 0			
- Ecritures en instance d'imputation	1 156 0 €			
- Créances Fiscales & Sociales	1 709 0 €			

NOTE 11 - Comptes de régularisation

	31.12.2018		31.12.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'ajustements de devises et hors-bilan				84
Autres comptes de régularisation	3 083	2 821	3 000	11 021
Total	3 981	1 622	1 800	11 965

NOTE 11 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2018		31.12.2018	
	à vue	à terme	à vue	à terme
Comptes ordinaires	190 852		129 930	
Comptes à terme		1 102 862		1 903 790
Dettes rattachées	60	110		
Total	190 900	1 102 972	129 930	1 903 790
Total des dettes envers les établissements de crédit		1 294 674		1 121 960

Le total des caisses envers les établissements de crédit comprend 1 111 822 K€ d'opérations avec le réseau

NOTE 18 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2010		31.12.2011	
	à vue	à terme	à vue	à terme
Autres dettes	11 111		10 162	
Letres données en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total - Autres dettes	11 111		10 162	
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme	11 151		10 163	

NOTE 18 - Dettes représentées par un titre

	31.11.2018	31.11.2018
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	113 000	672 000
Autres rattachées		11
Total	113 000	683 011

NOTE 18 - Provisions

	31.12.2018	Solaires	Reprises	Autres variations	31.12.2018
Provisions pour risque de contrepartie					
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme					
Provisions pour risques et charges sur épargne logement					
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Autres provisions pour risques et charges (1)	15				15
Total	15				15

(1) Hors lignes clientèle relatives à des crédits

NOTE 11 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Reserves	Ecart de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat d'exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2018	111 111		290 111		1 111	34	18 888	621 162	11 999
Résultat de l'exercice							10 999	10 999	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			15 200			(17)	(13 185)	(2 191)	
Distribution de dividendes							(2 191)	(2 191)	
Augmentation de capital	2 164							2 164	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(181)			(211)	
Solde au 31.12.2018	113 275		305 311		1 030	17	10 999	645 758	11 999
Solde au 01.01.2017	113 341		291 111		1 031	11	10 999	641 101	11 999
Résultat de l'exercice			8 300			61	13 561	23 462	
Affectation du résultat de l'exercice précédent							(2 438)	(2 438)	
Distribution de dividendes									
Augmentation de capital	1 138							1 138	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(77)			(77)	
Solde au 31.12.2016	114 479		299 411		1 054	78	8 008	641 101	11 999

Le capital de la CCM s'élève à 131 154 € (56,00 euros par action).

Le nombre total d'actions s'élève à 1 811 956. Le valeur nominale de l'action est de 76 euros.

Une Augmentation de capital de 32 013 actions a été réalisée suite à la distribution du résultat 2011 en action.

Au 31 décembre 2018, le poste "Réserves" se décompose de la manière suivante : 31 141 € pour la réserve légale, 294 200 K€ pour les réserves facultatives et 1 110 K€ pour les réserves diverses.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 8 008 011,65 € provenant du résultat pour 8 008 524 81 € et du report à nouveau pour 11 992 18 € de la manière suivante :

8 000 000,00	Affectation à la réserve facultative
80 311,65	Dotation au report à nouveau
8 080 311,65	Total distribuable

NOTE 19 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	0 à 3 mois et à vue	> 3 mois et < 1 an	≥ 1 an et < 5 ans	≥ 5 ans	A durée indéterminée	Créances douteuses rattachées	Total
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit *	101 531	830 881				11	932 413
Créances sur le clientèle **	91						91
Obligations et autres titres à revenu fixe ***			1 000			1	1 001
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit	180 152	82 994		1 040 311		164	1 294 418
Correspondants de la clientèle	11 131						11 131
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	18 000	366 000					384 000
Emprunts obligataires							
Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

** à l'exception des valeurs non négociées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

*** exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

NOTE 18 - Contre-valeur en euros de l'actif à passif en devises

La contre-valeur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de :

77 84 € et 77 84 €

NOTE 20 - Autres engagements de garanties données

Dans le cadre de ses opérations de refinancement auprès de la Banque de France, la CCM s'est vu garantir au 31-12-2018 un montant de 155 418 K€

NOTE 11 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro-macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

	Couverture	31.12.2018 Opérations de gestion	Total	Couverture	31.12.2018 Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marché de gré à gré						
Swaps de taux				40 000		40 000
Opérations conditionnelles						
Total				40 000		40 000

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	31.12.2018	Position ouverte	Micro couverture	Risque global	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes						
Opérations conditionnelles						
Opérations fermes	31.12.2018	Position ouverte	Micro couverture	Risque global	Gestion spécialisée	Total
Contrats d'échange			82 000			82 000
Opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						

Aucun ajustement de contre-valeur de portefeuille d'opérations de micro-couverture au portefeuille de position ouverte globale n'a été effectué durant l'exercice 2018

NOTE 32 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	31.12.2018	0 à 1 an	≥ 1 an et < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Instruments de taux					
Instruments de change					
Autres instruments financiers à terme					
Total					

NOTE 23 - Instruments financiers à terme

Juste valeur de l'instrument financier à terme	31.11.2018		31.11.2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers	0	0	85	966

Il s'agit de la juste valeur des swaps hors intérêts courus au 31.12.2017.

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2018		Exercice 2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	-56	10091	2 605	11 021
Clientèle	1		1	
Obligations et autres titres à revenu fixe	132	196	10 133	11 811
Autres	1 264	1 077	1	1 201
Total	1 842	11 964	11 162	13 118

dont charges sur dettes subordonnées

NOTE 25 - Revenus de titres à revenu variable

	Exercice 2018	Exercice 2018
Titres de participation et STDL	1	10
Part dans les entreprises liées	1 030	1 311
Total	1 031	1 321

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2018	Exercice 2018
Produits		Produits
Charges	Charges	Charges
Opérations de trésorerie à interbancaires	11	899
Opérations sur titres	(99)	(80)
Total	1 103	469

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2018	Exercice 2018
Opérations sur titres de placement		
- Monts-values de cession		
- Reprises sur dépréciation	(180)	
Opérations sur titres de l'activité de portefeuilles	11	
Total	(169)	

NOTE 28 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2018	Exercice 2018
Produits accessoires	1 381	1 153
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	8	(1)
Total	1 389	1 152

NOTE 29 - Charges de personnel

	Exercice 2018	Exercice 2018
Salaires et traitements	1 028	1 091
Charges sociales (1)	(205)	(279)
Charges de retraite	131	54
Intéressement et participation des salariés	(80)	(85)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	181	110
Total	1 155	1 191

(1) 86 montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, comptabilisé au crédit des charges de personnel (débit 8 9 88 au titre de l'exercice 2018).

NOTE 30 - Coût du risque

	Exercice 2018	Exercice 2018
Pertes sur créances incouvrables non couvertes par des dépréciations		
Provisions des créances	(20)	
Dotations aux provisions	(29)	
Reprises de provisions		
Provisions des risques		
Total	(20)	

NOTE 31 - Gains ou pertes sur actifs immobiliers

	Exercice 2018	Exercice 2018
Sur immobilisations financières		
- Plus-values de cession		89
- Dotations pour dépréciation	11	11
- Reprises sur dépréciation		208
Sous-total	(7)	290
Sur immobilisations corporelles et incorporelles		
- Plus-values de cession		
- Dotations pour dépréciation		
- Reprises sur dépréciation		
Sous-total		
Total	(7)	290

NOTE 32 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2018	Exercice 2018
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	(1 213)	(3 138)
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
Total	(1 213)	(3 138)
Sur activités courantes	(8 211)	(1 230)
Sur éléments exceptionnels		
Total	(8 211)	(1 230)

NOTE 33 - Effectifs moyens

	Exercice 2018	Exercice 2018
Techniciens	1	3
Cadres	1	3
Total	2	6

NOTE 34 - Rémunérations versées aux membres du conseil d'administration

	31.11.2018	31.11.2018
Montant global des rémunérations versées		
Montant global des versements de présence		

Aucune avance ou rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration.

NOTE 35 - Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés aux Commissaires des comptes s'élève à 69 K€ toutes taxes comprises pour l'exercice 2018. L'intégralité de cette somme correspond aux diligences menées au titre du contrôle légal des comptes annuels.

NOTE 36 - Dépôts et consignations et comptes d'attente

	Nombre de comptes	Montants déposés en 2018 en euros
Comptes déposés mentionnés au § de l'article L. 111-13 de code monétaire et financier	1	0
Comptes déposés mentionnés § 1 items L. 311-20 du code monétaire et financier	0	0

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2018-611 du 11 juin 2018 relative aux comptes bancaires et financiers et aux contrôles d'assurance vie en distorsion.

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2016 (en milliers d'euros)

Sociétés et adresses	Capital	Capital propre hors capital et résultat 2016	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par la banque	Cautions et autres données par la banque	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice écoulé *	Résultat net du dernier exercice clos *	Dividendes encaissés par la banque au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

Filiales (de plus de 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

Cardinet Participations 85 90 rue Cardinet 75017 PARIS - Siren 879 484 644	1 600	-92	99	1 584	1 493			0,0	-8	0,0
--	-------	-----	----	-------	-------	--	--	-----	----	-----

Participations (de 10 à 50% du capital détenu par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)

Caisse de Refinancement de l'habitat - 35 rue de la Boétie 75008 PARIS - Siren 333 618 980	539 994	22 517	11,3	63 421	63 421			1 769 039	338,6	0,0
---	---------	--------	------	--------	--------	--	--	-----------	-------	-----

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL

dans les sociétés françaises				326	297					
dans les sociétés étrangères				0,0	0,0					

* Chiffres au 31/12/2016

POUVOIR

Je soussigné(e),

NOM : LE NOC

PRÉNOM : Gilles

**Agissant en qualité de personne ayant le pouvoir d'engager à titre habituel
la société : CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL**

Siège : 88-90 rue Cardinet 75017 Paris

Donne pouvoir au :

**JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
8 RUE SAINT AUGUSTIN - 75080 PARIS CEDEX 02
Tel : 01 47 03 10 10 - Fax : 01 47 03 99 55**

De, pour moi et en mon nom, déposer au Greffe du Tribunal de Commerce ou au Répertoire des Métiers et partout où besoin sera, ma demande d'immatriculation, modification ou radiation, et de certifier conforme les actes visés à l'article R123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A 123-4 du C.C.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Paris

Le 15 mai 2017

Signature



Certifié sincère et véritable le présent pouvoir par le mandataire soussigné.

CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL
SOCIETE ANONYME COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE
AU CAPITAL INITIAL DE 152 449 €

SIEGE SOCIAL : 88-90, RUE CARDINET 75017 PARIS

RCS: PARIS B 632 049 052

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 MAI 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration relative à la répartition des excédents et décide de répartir les excédents de l'exercice 2016 s'élevant à 8 008 524,87 euros auxquels s'ajoute le report à nouveau de 77 992,78 euros, soit un bénéfice distribuable de 8 086 517,65 euros, comme suit :

- Réserve facultative 8 000 000,00 euros
- Report à nouveau 86 517,65 euros
- **Total du bénéfice distribuable 8 086 517,65 euros**

L'Assemblée générale décide de ne pas distribuer de dividende.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividende par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués intégralement éligibles à l'abattement*
2013	
<i>Actions anciennes</i>	1,87
<i>Actions nouvelles</i>	0,94
2014	
<i>Actions anciennes</i>	1,44
<i>Actions nouvelles</i>	0,72
2015	
<i>Actions anciennes</i>	1,38
<i>Actions nouvelles</i>	0,69

* Abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme G. Le Noc